



Executions d'une formation dans le cadre du DIF

Par **catpatanne**, le **16/12/2013** à **11:09**

bonjour

j'ai fait une demande de dif en juin dernier, je n'ai pas eu de réponse de mon employeur. Cela signifie donc que ma demande est acceptée. J'ai un crédit de 120h

Ma première question : Cela signifie bien que la formation et son financement son pris en charge par l'entreprise ? (120h dans le cadre du DIF et le solde par un autre moyen que l'entreprise a à sa disposition, fongecif par exemple ?)

Ma deuxième question : les 120 de crédit d'heures, financé par l'entreprise, sont **SUR MON TEMPS DE TRAVAIL**

Il me demande de rentrer tous les soirs, il me prête un véhicule pour faire des allers-retours (240KM par jour).

[s]nb1[/s] : un autre salarié de l'entreprise à suivi une formation DIF mais il est resté à l'hôtel.

[s]nb2[/s] : je suis en arrêt depuis septembre avec une hospitalisation pour dépression liée à mes conditions de travail. Avec un lourd traitement.

Que puis-je faire ? N'est-ce pas une sorte de discrimination ?

Troisième question : Reste à financer 90 heures, mon employer me dit qu'il n'a pas à prendre en charge ce solde de formation que je dois la financer et qu'elle doit être prise [s]HORS de mon temps de travail[/s].

Que cette formation ne rentre pas dans le cadre de son plan de formation. Je fais tout le marketing (plaquette, mailing, Emailing ...) de cette entreprise, ma formation porte du le Ecommerce, il y est en adéquation avec mes fonctions meme si elle aborde le sujet des Eboutiques)

La formation a bien été accepté dans sa globalité : temps, thème, lieu ... Est-ce normal qu'ils ne veulent pas la prendre en charge ? et comment procéder pour que cette formation soit financer globalement ?

Que me conseillez vous ?

merci, bonne journée

CAtherine

Par **P.M.**, le **16/12/2013** à **11:49**

Bonjour,

Il semble que l'employeur ait accepté votre formation puisqu'il en organise les déplacements mais normalement, vous avez dû en obtenir le financement préalablement...

Je vous conseillerais donc de voir avec l'organisme qui doit le financer...

Pour l'obligation de rentrer chez vous tout dépend du temps du trajet que vous devez accomplir dans des conditions normales de circulation...

Par **catpatanne**, le **16/12/2013** à **17:13**

Bonjour, merci de votre réponse

le problème est qu'il n'a pas donné de réponse du tout. la formation est donc acquise de plein droit.

il ne veut la financer qu'à hauteur des 120 h de dif, sur mon temps de travail car s'est une règle dans l'entreprise qui m'emploie, mais il veut m'imposer de faire un aller retour (un autre salarié a fait une formation tout en restant à l'hotel).

ma question est double : peut-il m'imposer cet aller-retour sachant qu'un l'autre salarié est resté à l'hotel ?

Mon temps de trajet habituel de mon domicile à mon lieu de travail n'excède pas 5 minutes, je suis à 2kms.

et l'autre partie de ma question :

la formation est acquise de plein droit dans sa totalité ? cela veut bien dire : date, lieu, intitulé de la formation, frais et financement ?, à la charge de l'entreprise de trouver le financement des 90H restant, 120H étant prise dans le cadre du dif;

merci

Cordialement

Par **P.M.**, le **16/12/2013** à **17:45**

Quand tout un texte est souligné cela n'en rend pas la lecture meilleure...

Comme je vous l'ai dit puisque l'employeur prétend en organiser les déplacements, il semble que qu'il soit censé en avoir accepté le principe...

Ce n'est pas parce que ce qui a été pratiqué pour un salarié doit s'appliquer aux autres car si cela avait été l'inverse, je ne pense pas que vous trouveriez plus normal de faire ses parcours en voiture...

Le temps que je vous ai demandé est déjà celui pour faire les 120 km par trajet même si normalement l'employeur devrait vous octroyer une contrepartie financière ou en repos si cela avait été dans le cadre d'une formation exigée par l'employeur...

J'avais bien lu et compris toutes vos questions mais on ne peut pas simplement répondre par oui ou par non car il faudrait déjà savoir si l'employeur était au courant de la formation et de son coût ce qui peut n'être fait qu'une fois que vous lui auriez présentée éventuellement par l'organisme qui la finance, comme je vous l'ai indiqué...

La demande d'utilisation du DIF est une chose, un projet de CIF en est une autre...